



ARRÊTÉ N°100/2026

Circulation Alternée par Feux tricolores Interdiction de Stationner et permission voirie Rue Ste Anne Du 25 juin 2026 au 2 juillet 2026 inclus

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise EVEN en date du 18 juin 2026 de réguler la circulation et le stationnement rue Ste Anne pour des travaux d'extension de réseau assainissement.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'extension de réseau assainissement, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue Ste Anne du 25 juin 2026 au 2 juillet 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EVEN.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EVEN.

Fait à QUÉVERT, le 18 juin 2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Publié le 19 juin 2026.